

GESTION DES DEROGATIONS

PLANIFICATION DES RENCONTRES

Dans les règlements FFBB, une **dérogation horaire** (ou dérogation de date/horaire) est une **demande officielle de modification d'un horaire ou d'une date de rencontre** par rapport à l'horaire « officiel » fixé à l'origine dans le calendrier du championnat. **Avant de faire une demande de dérogation, le club demandeur doit contacter le club adverse** et ce n'est qu'une fois l'accord trouvé, que la demande doit être saisie dans FBI en respectant les délais réglementaires.

→ Gestion des dérogations dans FBI

Sur la page d'accueil, cliquez sur **l'onglet « Compétition »** puis sélectionner **« Dérogations »**. Par défaut, l'affichage se met sur les dérogations à créer.

Il existe **5 « états » de dérogation** :

- **A créer** : horaire de la rencontre à 00:00 à modifier ou dérogation à modifier (heure et salle ...);
- **En cours** : demande effectuée par un des deux clubs mais en attente de validation par l'autre club;
- **Acceptée par les 2 associations** : demande en attente de validation par le CDYBB;
- **Acceptée par l'organisme dirigeant** : la demande est validée, la dérogation devient définitive;
- **Refusée** : La dérogation a été refusée, soit par le club adverse, soit par le CDYBB (avec obligation de motivation du refus).

Remarque : pour chaque dérogation, il est possible de changer l'horaire, la date, le lieu ou de demander à inverser la rencontre.

→ Règlement du CDYBB relatif aux dérogations

Les demandes de dérogation doivent être réalisées :

- **au minimum 15 jours** avant la date de rencontre, pour les **rencontres avec désignation d'officiels**;
- **au minimum 5 jours** avant la date de rencontre, pour les **rencontres sans désignation d'officiels**.

Le non respect du délai minimum pour réaliser une demande de dérogation constitue un manquement générant une **pénalité financière** qui sera facturée au club qui a fait la demande de dérogation sur FBI.